



815 route des Partenses
40 250 CAUPENNE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2025-38

Séance du 8 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre à neuf heures trente, les Membres du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères de Chalosse, dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Caupenne sous la présidence de Mme Christine FOURNADET, Présidente du SIETOM en séance ordinaire.

Au terme de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Ghislaine LALANNE 1^{ère} vice-Présidente du SIETOM, délégué titulaire de la CC Terres de Chalosse (commune de Caupenne) a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents :

Cdc¹ Chalosse Tursan : Myriam TELLECHEA (AUBAGNAN), Marcel PRUET (AUDIGNON), François DEDEBAN (BATS-TURSAN), Claude LABORDE (CASTELNAU-TURSAN), Patricia CHENOT (suppléante CASTELNER), Françoise LASSERRE (CAZALIS), Ligia CHAPUY (suppléante EYRES-MONCUBE), Philippe PINEAU (FARGUES), Thierry DUPOUYS (HORSARRIEU), Jacques DEYRE (LABASTIDE), Daniel GRENECHE (LACRABE), Jean-Luc VINCENT (MANT), Geneviève BRETHES (MOMUY), Michel LALANNE (MONSEGUR), Françoise MARSAN (MONTAUT), Jean-Paul PASQUET (MONTGAILLARD), Michel GABASTON (suppléant MONTSOUE), Joël DUSSAU (PAYROS-CAZAUTETS), Pascal PIFAUDAT (PÉCORADE), Michel CAZALETS (PIMBO), Arnaud ETCHEVERRY (suppléant SAINT-CRICQ), Jacqueline IRIGOYEN (SAINTE-COLOMBE), Jacques CHOLET (SAINT-SEVER), André DUSSAUT (SAMADET), Jean-Louis GAILLARD (suppléant SARRAZIET), David LEMEE (SERRES-GASTON), Laurence DARRIBEAU (SORBETS), Roger BLUZET (URGONS) ;

Cdc Coteaux et Vallées des Luys : Alain LUBET (AMOU), Evelyne FEDENSIEU (ARGELOS), Hervé GUICHENEUY (ARSAGUE), Catherine DARRACQ (BASSERCLES), Dominique HONTANG (suppléant BRASSEMPOUY), Georges LACAVE (CASTAIGNOS-SOUSLENS), Christine FOURNADET (CASTELNAU-CHALOSSE), Marie-France DEYRIS (CASTEL-SARRAZIN), Jean ROHFRITSCH (GAUJACQ), Julien MIALOC (MARPAIS), Karine LAPOS (NASSIET) ;

Cdc Terres de Chalosse : Hélène MONTABORD (BAIGTS-CHALOSSE), Bernard GRIMAN (BERGOUHEY), Jean-Jacques LALANNE (CASSEN), Ghislaine LALANNE (CAUPENNE), Isabelle MICHAUD (suppléante GARREY), André GRIMAL (GIBRET), Patrick LABORDE (GOOS), Fabrice CAPDO (GOUSSE), Christian RAGUE (HINX), Anne DANTHEZ (MUGRON), Yves CANJOUAN (suppléant NOUSSE), Jacques DUBITOU (OZOURT), Philippe DUCOURNAU (POYANNE), Carlos LUIS (PRÉCHACQ), Gilles COUDROY (SAINT-GEOURS-D'AURIBAT), Joëlle LE CORRE (SAINT-JEAN-DE-LIER), Sabine LABARBE (SORT-EN-CHALOSSE), Guillaume LALANNE (TOULOUZETTE), Béatrice GUIRLES (VICQ-D'AURIBAT) ;

Cdc Pays d'Orthe et Arrigans : Nathalie LESLUEY (GAAS), Damien DELAVOIE (HABAS), Olivier MORANCY (MIMBASTE), Régis LESGOURGUES (MISSON), Michel CRABOS (MOUSCARDES), Thierry CALOONE (OSSAGES) ;

Cdc Pays Tarusate : Pierre GENTIEUX (BÉGAAR), Jean-Didier BATBY (BEYLONGUE), Jean-Yves POCHEZ (CARCARES-SAINT-CROIX), Frédéric PEYRE (GOUTS), Patrick DUBOURG (suppléant LAMOTHE), Pierre CAZENAVE (LE LEUY), Baptiste BEGUE (suppléant LESGOR), Dominique DOURTHE (RION-DES-LANDES), Marlène RASOAMAHARO (SOUPROSSE), Stéphane BRUEY (suppléant TARTAS), Patrick GARNIER (VILLENAVE) ;

¹ Cdc : Communauté de communes.

**Etaient excusés :**

Cdc Chalosse Tursan : Romain LALANNE (BANOS), Patrick MONTJARET (COUDURES), Christian BOULIN (LACAJUNTE), Guy BORTHAYRE (MIRAMONT-SENSACQ), Marc SAINT-GERMAIN (PHILONDENX), Claudine DUPONT (PUYOL-CAZALET), Valérie DARTIGUELONGUE (SERRESLOUS) ;

Cdc Coteaux et Vallées des Luys : Martine HILLOTTE (BEYRIES), Delphine DUBERNET (BONNEGARDE), Caroline NEL (POMAREZ) ;

Cdc Terres de Chalosse : Adelino MACHADO (GAMARDE), Jennifer MENIER (HAURIET), Armelle DAUGERT (LARBEY), Isabelle KOUVTANOVITCH (LOURQUEN), Laurent TOLLIS (MONTFORT), Philippe DENIS (ONARD), Nathalie DARRIEUTORT (SAINT-AUBIN) ;

Cdc Pays d'Orthe et Arrigans : Gilles LACOSTES (ESTIBEAUX), Annie LAGELOUZE (TILH) ;

Cdc Pays Tarusate : Monique ARTOLA (LALUQUE), Catherine HUREL (MEILHAN), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX) ;

N'étaient pas représentés :

Cdc Chalosse Tursan : Didier DARRIEUTORT (ARBOUCAVE), Virginie BARON (CLEDES), Franck BEDIN (DUMES), Dominique ARRAGON (GEAUNE), Jean-Claude CATUHE (HAGETMAU), Guillaume BAYLOCQ (LAURET), Clément CAHUZAC (MAURIES), Denis LAURETET (MONGET), Sébastien BEYLAC (MORGANX), Philippe MASSETAT (PEYRE), Christian HANSE (POUDENX) ;

Cdc Coteaux et Vallées des Luys : Jean LAFARGUE (BASTENNES), Thierry LABORDE (DONZACQ) ;

Cdc Terres de Chalosse : Stéphane GEFARD (CLERMONT), Marie-Ange LABAT (DOAZIT), Guy DUCAMP (LAHOSSE), Michel ROUSSEL (LAURÈDE), Yves CONDOM (LOUER), Anne-Marie LAILHEUGUE (MAYLIS), Éric DEGOS (NERBIS), Xavier IMATTE (POYARTIN) ;

Cdc Pays d'Orthe et Arrigans : Gilles LAHITTE (POUILLON) ;

Cdc Pays Tarusate : Magali PESTANA DE PONTE (AUDON), Jean-Marie DUBRASQUET (CARCEN-PONSON), Sandrine BUSQUET-FREYSSELINAS (SAINT-YAGUEN).

Assistaient à la réunion :

M. Etienne DAVAUD, Direction Général des Services du SIETOM ;
M. Fabrice LACOUTURE, Direction pôle opérationnel du SIETOM ;
Mme Isabelle SIRMAIN, Direction pôle fonctionnel du SIETOM ;
Mme Sophie DEYRES, Responsable du pôle ressources du SIETOM ;
Mme Emilie GARDESSE, Responsable technique du SIETOM.

Convocation :

Date de convocation par voie dématérialisée : 30/09/2025.

Date d'affichage : 30/9/2025.

Nombre de membres

- En exercice : 122
- Présents : 77
- Pouvoirs retenus : 6 de la commune de Pomarez à Castelnau Chalosse, d'Hauriet à Toulouzette, de Beyries à Souprosse, de Saint-Jean-de-Lier à Vicq d'Auribat, de Banos à Audignon, de Laluque à Caupenne.
- Absents excusés : 22
- Absents : 25

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

... / ...

OBJET : Approbation RSU 2024.

DELIB 202

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025

2025- Page 3

ID : 040-254000839-20251008-DELIB_2025_38-DE



Mme la Présidente rappelle à l'Assemblée qui lui appartient de délibérer pour approuver le rapport social unique (RSU) du SIETOM de 2024 afin d'autoriser sa diffusion.

Le RSU présente un état des lieux du SIETOM en tant qu'employeur.

Le RSU est établi tous les ans et doit être présenté au Comité social territorial (CST). Le RSU 2024 du SIETOM a ainsi reçu un avis favorable du CST du SIETOM (n°2025-10) en séance du 17/09/2025.

Le RSU rassemble des éléments et données de base sur le pilotage des ressources humaines dont des indicateurs relatifs à l'effectif, la formation, la santé, la sécurité au travail ou encore l'action sociale et la protection sociale.

Ce rapport a été réalisé en 2025 à partir des données au 31/12/2024.

Mme la Présidente invite l'Assemblée à délibérer,

LE COMITE SYNDICAL,

Où l'exposé de Mme la Présidente,

Vu le code général de la fonction publique dont l'article L 231-4,

Vu la loi n°2019-828 du 6/8/2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 5,

Vu le décret n°2020-1493 du 30/11/2020 relative à la base de données sociales, fixant les conditions et les modalités de la mise en œuvre du RSU,

Vu l'arrêté en date du 10/12/2021 qui fixe les indicateurs conteneurs dans la base de données sociales,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial (CST) du SIETOM n°2025-10 en date du 17/09/2025,

Sur proposition du Bureau et de la Présidente, après en avoir délibéré :

pour : 83, contre : 0, abstention : 0 (77 votants présents lors du vote et 6 procurations)

Article 1°: APPROUVE la synthèse du rapport social unique 2024 du SIETOM de Chalosse.

Ainsi délibéré à CAUPENNE les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme : CAUPENNE, le 8/10/2025

La Présidente du SIETOM,
Mme Christine FOURNADET